



SILICONI COMMERCIALE SPA

Via Francia 4 Z.I. – 36053 GAMBELLARA (VI) ITALY
Tel +39 0444 649766 Fax +39 0444 440018 www.siliconi.it

Fiche de Données de Sécurité SEVEN 400



Fiche signalétique du 2/2/2023, révision 4.0

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identification du mélange:
Dénomination commerciale: SEVEN 400
Code commercial: 41150/50
UFI: 33NR-E59H-S10G-GEWJ

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé :
Nettoyant de taches pour les tissus
Usages déconseillés :
Les utilisations pertinentes sont énumérées ci-dessus. D'autres utilisations ne sont pas recommandées.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur:
SILICONI COMMERCIALE SPA - Via Francia 4 Z.I. 36053 Gambellara (VI) Tel n. +39 0444 649766
SILICONI COMMERCIALE SPA - Tel n. +39 0444 649766 du lundi au vendredi 08:00 - 17:00

Personne chargée de la fiche de données de sécurité:
lab@siliconi.it







1.4. Numéro d'appel d'urgence

SILICONI COMMERCIALE SPA - Tel n. +39 0444 649766 du lundi au vendredi 08:00 - 17:00

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :

-  Danger, Flam. Liq. 2, Liquide et vapeurs très inflammables.
-  Danger, Asp. Tox. 1, Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
-  Attention, Skin Irrit. 2, Provoque une irritation cutanée.
-  Attention, Eye Irrit. 2, Provoque une sévère irritation des yeux.
-  Attention, STOT SE 3, Peut provoquer somnolence ou vertiges.
-  Aquatic Chronic 2, Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger:



Danger

Mentions de danger:

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence:

P102 Tenir hors de portée des enfants.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.



SILICONI COMMERCIALE SPA

Via Francia 4 Z.I. – 36053 GAMBELLARA (VI) ITALY
Tel +39 0444 649766 Fax +39 0444 440018 www.siliconi.it

Fiche de Données de Sécurité SEVEN 400

P264 Laver soigneusement la peau après manipulation.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation.

Dispositions spéciales:

Directive 648/2004 (détergents):

>30% d'hydrocarbures aliphatiques

Nous déclinons toute responsabilité en cas de dommages provoqués par une utilisation impropre du produit.

Contient

hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques

acétate de méthyle

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Usage réservé aux utilisateurs professionnels.

2.3. Autres dangers

Aucune substance PBT, vPvB ou perturbateurs endocriniens present en concentration $\geq 0.1\%$

Autres dangers:

Aucun autre danger

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

N.A.

3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

Qté	Nom	Numéro d'identif.	Classement par catégorie
$\geq 85\% - < 95\%$	hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques	EC: 927-510-4 REACH No.: 01-2119475515-33	2.6/2 Flam. Liq. 2 H225 3.10/1 Asp. Tox. 1 H304 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315 3.8/3 STOT SE 3 H336 4.1/C2 Aquatic Chronic 2 H411
$\geq 10\% - < 15\%$	acétate de méthyle	Numéro Index: 607-021-00-X CAS: 79-20-9 EC: 201-185-2	2.6/2 Flam. Liq. 2 H225 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319 3.8/3 STOT SE 3 H336 EUH066
$\geq 1,5\% - < 2,9\%$	méthanol	Numéro Index: 603-001-00-X CAS: 67-56-1 EC: 200-659-6 REACH No.: 01-2119433307-44	2.6/2 Flam. Liq. 2 H225 3.1/3/Inhal Acute Tox. 3 H331 3.1/3/Dermal Acute Tox. 3 H311 3.1/3/Oral Acute Tox. 3 H301 3.8/1 STOT SE 1 H370 Limites de concentration spécifiques: C $\geq 10\%$: STOT SE 1 H370 3% \leq C < 10%: STOT SE 2 H371

Le texte intégral des phrases H figure à la section 16.

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours



SILICONI COMMERCIALE SPA

Via Francia 4 Z.I. – 36053 GAMBELLARA (VI) ITALY

Tel +39 0444 649766 Fax +39 0444 440018 www.siliconi.it

Fiche de Données de Sécurité SEVEN 400

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

Laver immédiatement les zones du corps qui sont entrées en contact avec le produit, même si elles sont suspectées, avec beaucoup d'eau courante et éventuellement du savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, les rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes et en enlevant les lentilles de contact si la situation permet d'effectuer l'opération avec facilité. Consulter immédiatement un ophtalmologue. Protéger l'œil indemne.

En cas d'ingestion :

Ne faites absolument pas vomir, sauf sur avis contraire de votre médecin. Ne rien faire avaler si la personne est inconsciente et non autorisée par le médecin.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos. Consulter un médecin en cas de respiration difficile

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pour des symptômes et des effets dus aux substances contenues, se référer à la section 11.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

Traitement :

Aucun

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Poudre chimique, dioxyde de carbone (CO₂), eau pulvérisée ou mousse.

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Ne pas utiliser de jets d'eau directs sur le produit qui brûle.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion. La combustion produit de la fumée lourde.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un équipement de protection complet ignifuge (Type EN 11611 ou EN469), avec dispositif respiratoire autonome à air comprimé (Type EN 137), casque avec visière et protection du cou (Type EN443), gants résistant à la chaleur (Type EN407). Refroidir avec de l'eau atomisée les récipients investis par le feu pour éviter leur surchauffe. Empêcher aux moyens d'extinction de pénétrer dans les égouts ou dans les cours d'eau. Si cela est faisable à un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés. Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes:

Indiquer clairement le risque de glisser. En cas d'exposition à des vapeurs/poussières/aérosols, porter des appareils respiratoires. Fournir une ventilation adéquate. Utiliser une protection respiratoire adéquate. Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

Pour les secouristes:

Nous rappelons aux équipes de secours d'endosser des équipements individuels de protection adaptés comme indiqué à la section 8. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et, en cas de fuite, elles peuvent s'accumuler dans les espaces fermés et dans les zones basses où elles peuvent s'enflammer facilement. Quand la situation ne peut pas être complètement évaluée, ou s'il y a un risque de carence d'oxygène, utiliser exclusivement un appareil de protection respiratoire autonome (Type EN137).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées. Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer. En cas de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

En cas de grandes quantités de produit qui fuient et se retirent mécaniquement en les transférant dans des récipients appropriés: récupérer si possible. Matériau approprié pour la collecte: matériau absorbant, organique, sable, farine fossile. Laver abondamment à l'eau ou avec un détergent biodégradable.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir également les paragraphes 8 et 13.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger



SILICONI COMMERCIALE SPA

Via Francia 4 Z.I. – 36053 GAMBELLARA (VI) ITALY

Tel +39 0444 649766 Fax +39 0444 440018 www.siliconi.it

Fiche de Données de Sécurité SEVEN 400

Eviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation des vapeurs et des brouillards. Utilisez le système de ventilation localisé. N'utilisez pas de contenants vides avant qu'ils aient été nettoyés. Avant les opérations de transfert, assurez-vous qu'il ne reste pas de matières incompatibles dans les conteneurs. Connectez-vous à une prise de terre dans le cas de gros colis pendant les opérations de transfert et portez des chaussures antistatiques. La forte agitation et l'écoulement vigoureux du liquide dans les tuyaux et l'équipement peuvent provoquer la formation et l'accumulation de charges électrostatiques. Pour éviter tout risque d'incendie et d'explosion, n'utilisez jamais d'air comprimé lors de la manipulation. Ouvrez les conteneurs avec précaution, car ils peuvent être sous pression. Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas. Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail. Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Éloignez-vous des flammes libres et des sources de chaleur. Évitez l'exposition directe au soleil. Évitez l'accumulation de charge électrostatique. Conserver à une distance éloignée de flammes libres, d'étincelles et de sources de chaleur. Eviter l'exposition directe au soleil. Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.

Matières incompatibles:

Voir la section numéro 10.

Indication pour les locaux:

Locaux correctement aérés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation particulière

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques

EU-OEL - TWA(8h): 2085 mg/m³, 500 ppm

TLV-ACGIH - TWA(8h): 1639 mg/m³, 400 ppm - STEL(15min): 2049 mg/m³, 500 ppm

acétate de méthyle - CAS: 79-20-9

TLV-ACGIH - TWA(8h): 606 mg/m³, 200 ppm - STEL(15min): 757 mg/m³, 250 ppm

ACGIH - TWA(8h): 200 ppm – STEL (15 min): 250 ppm

méthanol - CAS: 67-56-1

UE - TWA(8h): 260 mg/m³, 200 ppm - Remarques: Skin

ACGIH - TWA(8h): 262 mg/m³, 200 ppm - STEL (15 min): 328 mg/m³, 250 ppm - Note: Skin

Valeurs limites d'exposition DNEL

hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques

Travailleur industriel: 300 mg/kg - Consommateur: 149 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence:

Long terme, effets systémiques - Remarques: bw/day

Travailleur industriel: 2085 mg/m³ - Consommateur: 447 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine -

Fréquence: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 149 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques -

Remarques: bw/day

acétate de méthyle - CAS: 79-20-9

Travailleur industriel: 610 mg/m³ - Consommateur: 131 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence:

Long terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 305 mg/m³ - Consommateur: 152 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence:

Long terme, effets locaux

Travailleur industriel: 88 mg/kg - Consommateur: 44 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence:

Long terme, effets systémiques

Consommateur: 44 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

méthanol - CAS: 67-56-1

Travailleur industriel: 40 mg/kg bw day - Consommateur: 8 mg/kg bw day - Exposition: Cutanée humaine -

Fréquence: Court terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 260 mg/m³ - Consommateur: 50 mg/kg bw day - Exposition: Inhalation humaine -

Fréquence: Court terme, effets systémiques

Valeurs limites d'exposition PNEC

acétate de méthyle - CAS: 79-20-9

Cible: Eau douce - valeur: 0.12 mg/l

Cible: Eau marine - valeur: 0.012 mg/l

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 0.128 mg/kg

Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 0.013 mg/kg

Cible: Sol (agricole) - valeur: 0.042 mg/kg

méthanol - CAS: 67-56-1

Cible: Eau marine - valeur: 15,4 mg/l

Cible: Eau douce - valeur: 154 mg/l

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 570,4 mg/l



SILICONI COMMERCIALE SPA

Via Francia 4 Z.I. – 36053 GAMBELLARA (VI) ITALY
Tel +39 0444 649766 Fax +39 0444 440018 www.siliconi.it

Fiche de Données de Sécurité SEVEN 400

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Aérer adéquatement les locaux dans lesquels le produit est stocké et/ou manipulé. Utiliser uniquement en présence d'une ventilation adéquate. Une ventilation localisée peut être nécessaire pour certaines opérations. Minimiser les concentrations d'exposition sur le lieu de travail. Utiliser des équipements techniques pour maintenir les concentrations dans l'air en-dessous de la limite ou des directives d'exposition.

Protection des yeux:

Utiliser des lunettes de travail dont la protection latérale = EN166. Si il existe un risque à l'exposition à des vapeurs pouvant causer des troubles oculaires, utiliser un masque anti-gaz avec protection faciale totale.

Protection de la peau:

Porter des vêtements propres antistatiques qui couvrent bien et des chaussures de sécurité antistatiques pour usage professionnel de catégorie S2 (Type EN20345). En cas de contact prolongé, utiliser des vêtements de protection imperméables à ce matériau : blouses, tabliers ou combinaisons complètes (Type EN 340-EN13034).

Protection des mains:

Durant la manipulation, nous conseillons de se protéger les mains avec des gants résistant à des produits chimiques Type EN374 (PVC, PE, néoprène, Nitrile, Viton, non gomme naturelle). Nous recommandons des gants ayant un facteur de protection 6 : temps de pénétration > 480min, épaisseur min 0,3mm. Pourvoir à changer les gants éventuellement utilisés, en présence de signes d'usure, de fentes ou de contamination interne.

Protection respiratoire:

Les niveaux de concentration dans l'air devraient être maintenus sous les limites d'exposition. Quand la concentration dans l'air dépasse le TLV il faut une protection des voies respiratoires : utiliser des masques approuvés EN149 FFP2 ou respiratoires semi-faciaux Type EN140 avec Filtre Type EN143:A2 ou respiratoires faciaux totaux EN136 (Filtre Type EN143:A2).

Risques thermiques :

Aucun

Contrôles de l'exposition environnementale :

Les émissions provenant de processus productifs et de l'utilisation du produit, y compris celles provenant d'appareils de ventilation, devraient être contrôlées dans le but de respecter la législation de protection environnementale. Les résidus du produit ne doivent pas être déversés sans contrôle dans les égouts ou les cours d'eau. Pour de plus amples informations, se référer à la section 6.

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	valeur	Remarques
État physique:	liquide	--
Couleur:	incolore	--
Odeur:	Caractéristique	--
Point de fusion/point de congélation:	<5 °C	--
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	57 °C - 100°C	--
Inflammabilité:	inflammable	--
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	N.A.	--
Point éclair:	< 23°C	--
Température d'auto-inflammabilité :	N.A.	--
Température de décomposition:	N.A.	--
pH :	6-8	--
Viscosité cinématique:	N.A.	--
Hydrosolubilité:	insoluble	--
Solubilité dans l'huile :	N.A.	--
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	N.A.	--
Pression de vapeur:	N.A.	--
Densité et/ou densité relative:	0,712 – 0,722 g/cc (20 °C)	--
Densité de vapeur relative:	N.A.	--
Caractéristiques des particules:		
Taille des particules:	N.A.	--

9.2. Autres informations

Propriété	Valore	Metodo:
VOC (Directif 2010/75/CE)	100,00 %	--
VOC (carbone volatil)	78,30 %	--



SILICONI COMMERCIALE SPA

Via Francia 4 Z.I. – 36053 GAMBELLARA (VI) ITALY

Tel +39 0444 649766 Fax +39 0444 440018 www.siliconi.it

Fiche de Données de Sécurité SEVEN 400

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable en conditions normales

10.2. Stabilité chimique

Stable en conditions normales

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

10.4. Conditions à éviter

Éviter l'exposition aux rayons de soleil, éviter des surchauffes et toute source d'inflammation.

10.5. Matières incompatibles

Éviter le contact avec des matières comburantes: le produit pourrait s'enflammer.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas dans des conditions normales. En cas de décomposition thermique, des vapeurs potentiellement dangereuses pour la santé peuvent se former et formant des mélanges qui peuvent exploser avec de l'air.

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

11.1. Informazioni sugli effetti tossicologici

Informations toxicologiques sur le produit :

SEVEN 400

a) toxicité aiguë

CL50 - Voie : Inhalation >20 mg/l

LD50 - Voie : Orale > 2000 mg/kg

LD50 – Voie cutanée >2000 mg/kg

b) corrosion cutanée/irritation cutanée

Le produit est classé: Skin Irrit. 2 H315

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire

Le produit est classé: Eye Irrit. 2 H319

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

e) mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

f) cancérogénicité

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

g) toxicité pour la reproduction

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Le produit est classé: STOT SE 3 H336

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

j) danger par aspiration

Le produit est classé: Asp. Tox. 1 H304

Effets nocifs sur la santé

Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :

hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 5840 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Rat > 2920 mg/kg

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat > 23300 mg/m3 - Durée: 4h

méthanol - CAS: 67-56-1

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat 5000 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin 15800 mg/kg

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat 6400 ppm - Durée: 4h

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbantes le système endocrinien:

Aucun perturbateur endocrinien présent en concentration \geq 0.1%



SILICONI COMMERCIALE SPA

Via Francia 4 Z.I. – 36053 GAMBELLARA (VI) ITALY
Tel +39 0444 649766 Fax +39 0444 440018 www.siliconi.it

Fiche de Données de Sécurité SEVEN 400

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

SEVEN 400

Le produit est classé: Aquatic Chronic 2 - H411

hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons (Oncorhynchus mykiss) > 13.4 mg/l - Durée h: 96

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 3 mg/l - Durée h: 48

Point final: EC50 - Espèces: Algae (Pseudokirchneriella subcapitata) = 10 mg/l - Durée h: 72

b) Toxicité aquatique chronique:

Point final: NOEC - Espèces: Poissons = 1.534 mg/l - Remarques: 28day

Point final: NOEC - Espèces: Daphnie = 1 mg/l - Remarques: 21day

méthanol - CAS: 67-56-1

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: EC50 - Espèces: Algae 22000 mg/l - Durée h: 72

Point final: EC50 - Espèces: Daphnia magna > 10000 mg/l - Durée h: 48

Point final: LC50 - Espèces: poisson >15400 mg/l - Durée h: 96

b) Toxicité aquatique chronique:

Point final: NOEC - Espèces: poisson 446,7 mg/l - Durée: 28j

Point final: NOEC - Espèce: crustacés 208 mg/l - Durée: 21j

12.2. Persistance et dégradabilité

N.A.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

N.A.

12.4. Mobilité dans le sol

N.A.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun perturbateur endocrinien present en concentration $\geq 0.1\%$

12.7. Autres effets néfastes

Aucun

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus du produit: récupérer si possible ou éliminer dans le centre autorisé de collecte des déchets.

Emballage vide: Égoutter à fond. Envoyer à un régénérateur de tambour pour la réutilisation si possible, ou supprimer dans le centre autorisé.

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR-Numéro ONU: 1993

IATA-Numéro ONU: 1993

IMDG-Numéro ONU: 1993

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR-Nom d'expédition: FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (HEPTANE; METHYL ACETATE)

IATA-Nom d'expédition: FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (HEPTANE; METHYL ACETATE)

IMDG-Nom d'expédition: FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (HEPTANE; METHYL ACETATE)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR-Classe: 3

ADR-Etiquette: 3+Pericolo Ambiente

IATA-Classe: 3

IATA-Etiquette: 3

IMDG-Classe: 3

14.4. Groupe d'emballage

ADR-Groupe d'emballage: II

IATA-Groupe d'emballage: II

IMDG-Groupe d'emballage: II

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR/RID: Pericoloso per l'ambiente

Marine polluant: Marine pollutant

IATA: Non pericoloso





SILICONI COMMERCIALE SPA

Via Francia 4 Z.I. – 36053 GAMBELLARA (VI) ITALY
Tel +39 0444 649766 Fax +39 0444 440018 www.siliconi.it

Fiche de Données de Sécurité SEVEN 400

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR/RID HIN - Kemler: 33 Quantité limitée: 1 L
Codice di restrizione in galleria: (D/E) Disposizione Speciale: 640C

IATA Cargo: Quantité massima: 60 L Istruzioni Imballo: 364
Pass.:Quantità massima: 5 L Istruzioni Imballo: 353
Istruzioni particolari: A3

IMDG-EMS: F-E, S-E Quantité limitée: 1 L

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

N.A.

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013

Règlement (EU) n° 2020/878

Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)

Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)

Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)

Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)

Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)

Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)

Règlement (EU) n° 2017/776 (ATP 10 CLP)

Règlement (EU) n° 2018/669 (ATP 11 CLP)

Règlement (EU) n° 2018/1480 (ATP 13 CLP)

Règlement (EU) n° 2019/521 (ATP 12 CLP)

Règlement (EU) n° 2020/217 (ATP 14 CLP)

Règlement (EU) n° 2020/1182 (ATP 15 CLP)

Règlement (EU) n° 2021/643 (ATP 16 CLP)

Règlement (EU) n° 2021/849 (ATP 17 CLP)

Règlement (EU) n° 2022/692 (ATP 18 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Restrictions liées au produit:

Restriction 3

Restriction 40

Restrictions liées aux substances contenues:

Restriction 69

Restriction 75

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 2012/18/UE (Seveso III)

Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).

Dir. 2004/42/CE (Directive COV)

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1

le produit appartient à la catégorie: P5c, E2

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Texte des phrases cités à la section 3:

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.



SILICONI COMMERCIALE SPA

Via Francia 4 Z.I. – 36053 GAMBELLARA (VI) ITALY
Tel +39 0444 649766 Fax +39 0444 440018 www.siliconi.it

Fiche de Données de Sécurité SEVEN 400

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
H331 Toxique par inhalation.
H311 Toxique par contact cutané.
H301 Toxique en cas d'ingestion.
H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes.
H371 Risque présumé d'effets graves pour les organes.

Classe de danger et catégorie de danger	Code	Description
Flam. Liq. 2	2.6/2	Liquide inflammable, Catégorie 2
Acute Tox. 3	3.1/3/Dermal	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 3
Acute Tox. 3	3.1/3/Inhal	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 3
Acute Tox. 3	3.1/3/Oral	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 3
Asp. Tox. 1	3.10/1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Skin Irrit. 2	3.2/2	Irritation cutanée, Catégorie 2
Eye Irrit. 2	3.3/2	Irritation oculaire, Catégorie 2
STOT SE 1	3.8/1	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un., Catégorie 1
STOT SE 2	3.8/2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un., Catégorie 2
STOT SE 3	3.8/3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un., Catégorie 3
Aquatic Chronic 2	4.1/C2	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 2

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008	Méthode de classification
Flam. Liq. 2, H225	D'après les données d'essais
Asp. Tox. 1, H304	Méthode de calcul
Skin Irrit. 2, H315	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2, H319	Méthode de calcul
STOT SE 3, H336	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2, H411	Méthode de calcul

Paragraphes modifiés par rapport à la révision précédente: RUBRIQUE: 1, 2, 3, 9, 11, 12, 15, 16.

Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne
PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière.

L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
CLP: Classification, Etiquetage, Emballage.
DNEL: Niveau dérivé sans effet.
EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
ETA: Estimation de la toxicité aiguë, ETA
ETAmélange: Estimation de la toxicité aiguë (Mélanges)
GefStoffVO: Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IATA: Association internationale du transport aérien.



SILICONI COMMERCIALE SPA

Via Francia 4 Z.I. – 36053 GAMBELLARA (VI) ITALY

Tel +39 0444 649766 Fax +39 0444 440018 www.siliconi.it

Fiche de Données de Sécurité SEVEN 400

IATA-DGR:	Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).
ICAO:	Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI:	Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC50:	Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50:	Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
N.A.:	Pas disponible
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWA:	Moyenne pondérée dans le temps
WGK:	Classe allemande de danger pour l'eau.